

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03863

Numéro SIREN : 420 469 454

Nom ou dénomination : NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/030840

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2020/030840

Dénomination : NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS
Adresse : 30 BIS Rue Sainte-Hélène 69002 LYON
N° de gestion : 2013B03863
N° d'identification : 420469454
N° de dépôt : A2020/030840
Date du dépôt : 12/10/2020
Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 30/06/2020 DASU



5528772

NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 60 080 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69002)
30BIS RUE SAINTE HELENE**

420 469 454 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE LE 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Et le trente juin,

- la société DENTRESSANGLE, associé unique, propriétaire de la totalité des 3 755 actions composant le capital de la société dénommée NORBERT DENTRESSANGLE INVESTISSEMENTS,

représentée par Monsieur Vincent MENEZ,

a pris ce jour, en sa qualité d'associé unique, les décisions ci-après transcrites se rapportant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Quitus aux dirigeants.
- Affectation du résultat.
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis par ses soins en sa qualité de Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion dont il confirme les termes en tant que de besoin.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice approuvé.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.609.964,59 euros, en totalité à la diminution du compte Report à nouveau débiteur.

CINQUIEME DECISION

Conformément aux dispositions légales, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

SIXIEME DECISION

L'associé unique prend acte et approuve, en tant que de besoin, les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé.

SEPTIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'au 31 décembre 2019, les capitaux propres de la société ont été reconstitués à hauteur du minimum légal.

En conséquence, il donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités consécutives à cette régularisation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associé unique.

M. Vincent MENEZ
représentant de la société DENTRESSANGLE,
associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Menez', with a large, sweeping initial 'M'.